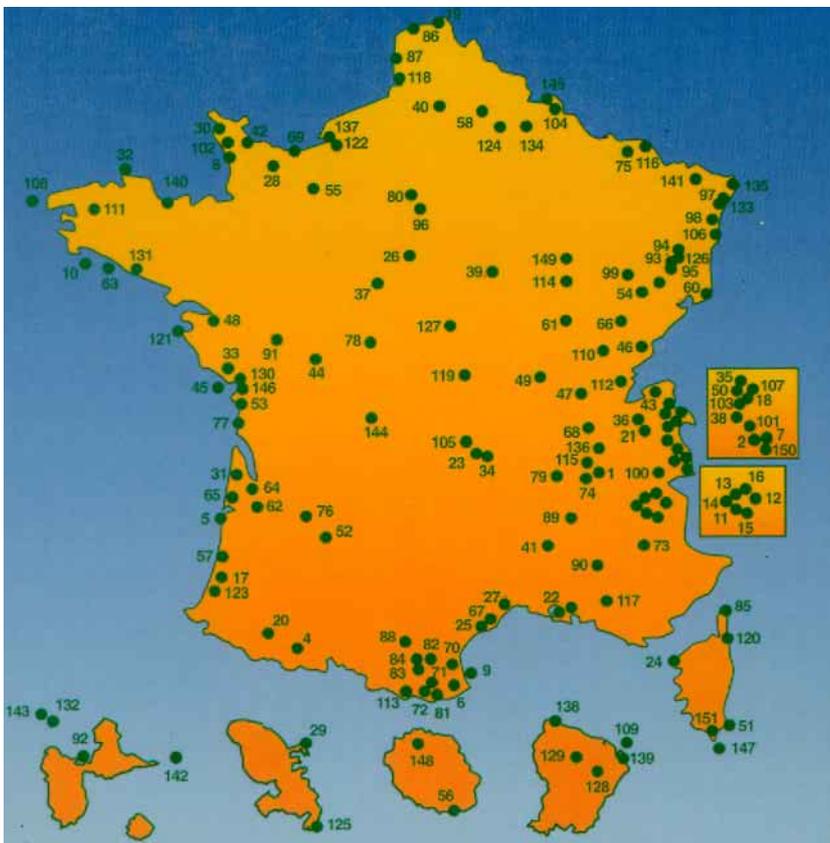


Le dossier thématique :



A la découverte des [autres] réserves naturelles de France



Des sommets alpins jusqu'au lagon de la Guadeloupe en passant par la Baie de Saint-Brieuc, 155 réserves naturelles nationales ont été créées pour préserver glaciers, forêt, rivière, dunes, marais, fonds sous-marins...

Les réserves naturelles sont, avec les parcs nationaux, les fers de lance de la protection de la natu-

re en France. Elles ont pour objectif principal de constituer un réseau représentatif de l'ensemble du patrimoine rare et menacé de la biodiversité française. Les réserves naturelles sont des laboratoires du milieu vivant essentiels à la compréhension des phénomènes globaux : évolutions des populations, variations génétiques, changements climatiques...

Mais les réserves naturelles ne sont pas seulement des conservatoires et des laboratoires. Par les équipements mis en place, ce sont des lieux privilégiés pour découvrir et comprendre la nature. Partons à leur découverte....

Dossier thématique

Une réserve naturelle est un espace protégé réglementairement, comme les parcs nationaux, pour répondre à des impératifs de protection et de gestion du milieu naturel sur des espaces particulièrement fragiles et menacés.

Une réserve naturelle qu'est ce que c'est ?

La première notion de réserve naturelle remonte à la loi du 1er juillet 1957. Mais les réserves telles que nous les connaissons aujourd'hui furent organisées par la loi du 10 juillet 1976, qui leur donna comme objectifs :

- ▶ La préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition
- ▶ La reconstitution de populations animales ou végétales
- ▶ La préservation des formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables
- ▶ La préservation ou la constitution d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage
- ▶ La réalisation d'études scientifiques indispensables au développement des connaissances humaines
- ▶ La préservation des sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de l'évolution de la vie et des premières activités humaines.

Il existe un grand nombre de réserves (réserve de chasse, de pêche, domaniale...), mais il n'existe que deux types de "réserve naturelle". Depuis février 2002, on différencie les **réserves naturelles nationales** créées par un décret signé par le Premier Ministre, et les **réserves naturelles régionales** créées par délibération du Conseil Régional de sa propre initiative ou à la demande du propriétaire. Les premières sont mises en place pour l'intérêt national ou international de leur patrimoine naturel, les secondes pour l'intérêt régional du site. Il en existe aujourd'hui 157 en France.

Les 155 réserves naturelles sont parsemées sur le territoire français, couvrant une superficie de plus de 540 000 hectares et recevant plus de 5 millions de visiteurs par an. Elles sont toutes différentes mais constituent cependant un réseau cohérent d'espaces qui, tous ensemble, protègent une part importante des milieux vivants, des animaux, plantes, fossiles et minéraux menacés de notre pays. Une évaluation montre qu'il faudra atteindre le chiffre minimum de 250 réserves naturelles pour que la protection des éléments majeurs du patrimoine français soit assurée.

Qui est responsable d'une réserve naturelle ?

Les réserves naturelles nationales sont créées par décret signé par le Premier Ministre et sont placées sous l'autorité du Préfet de département. Celui-ci désigne un (ou des) gestionnaire(s) chargé de mettre en place le balisage du territoire et sa surveillance, d'engager toutes les actions nécessaires à la préservation des milieux, de mener les études scientifiques et d'assurer l'accueil et l'information du public. Le préfet préside le Comité Consultatif de gestion qui regroupe élus, administrations, scientifiques, associations d'usagers et de défense de l'environnement...

La première réserve naturelle fut créée en 1961 pour la protection d'une tourbière alpine, le lac Luitel. La progression se fit lentement durant les premières années. A partir de 1971, date de la création du Ministère chargé de l'environnement, l'Etat classe 4 à 5 réserves naturelles par an. La Baie de Saint-Brieuc créée en 1998 est la 140^{ème} réserve naturelle de France.

En 1982, l'association Réserve Naturelle de France fédère le personnel des réserves naturelles et des organismes gestionnaires. Elle compte près de 500 personnes et 80 organismes. Par ses actions, Réserves Naturelles de France favorise la cohésion du réseau national des réserves naturelles, et est reconnue en France comme à l'étranger.



6, 71, 72, 81
82, 83, 84, 113

Protéger

Toutes uniques, les réserves ont une réglementation définie au cas par cas, modulable de l'une à l'autre en fonction des objectifs fixés. Pour protéger une plante aux îles des Glénan, une population de chauve-souris comme dans la grotte du Carroussel, une population d'oiseaux comme aux sept îles, une halte migratoire comme en Baie de Saint-Brieuc, une réglementation adaptée s'impose. Les mesures de protection sont appropriées aux objectifs de conservation recherchés.

Gérer

Le gestionnaire a la charge d'établir un plan de gestion destiné à prévoir le devenir des écosystèmes et des éléments dont la conservation est recherchée, ainsi que les moyens d'y parvenir. Les gestionnaires des réserves naturelles sont pour 62% des associations de protection de la nature, pour 19% des établissements publics et pour 19% des collectivités locales.

On ne peut bien protéger que ce que l'on connaît bien... Consciente de la vérité de cet adage, les réserves naturelles lancent de nombreux programmes de

recherche dans les domaines aussi variés que le comportement animal, l'hydrogéologie ou la phytosociologie..., autant d'études menées en liaison avec les centres de recherche et les universités. Les réserves naturelles deviennent ainsi de véritables laboratoires de terrain au service de la protection du patrimoine. De nombreuses réserves naturelles possèdent un comité scientifique composé de spécialistes de disciplines très variées. Il est chargé de donner des avis sur les actions engagées en matière de gestion de la réserve et d'information du public.

Faire découvrir

La plupart des réserves sont équipées pour recevoir des visiteurs sans risque pour les espèces ou les milieux qu'elles protègent. Bon nombre d'entre elles ont construit des observatoires, des sentiers de découvertes, et des maisons de la réserve qui présentent des expositions, organisent des animations, des stages, des colloques... Cet accueil est organisé chaque fois qu'il s'avère compatible avec l'objectif prioritaire de protection du site.



La création d'une réserve naturelle s'accompagne de la mise en place de panneaux. L'essentiel de la réglementation y est rappelé par des pictogrammes.

Selon le type de milieu et le patrimoine présent dans une réserve naturelle, le type de gestion peut bien sûr varier beaucoup. Il va de la non-intervention comme à la réserve naturelle de la tourbière du Venec (Finistère) à la reconstitution d'anciens milieux comme l'opération de renaturation d'un ruisseau à méandres à la réserve naturelle du lac de Remoray (Doubs). D'autres réserves naturelles, concernant des milieux ouverts, utilisent des races bovines rustiques pour entretenir le paysage et la diversité floristique. C'est le cas du marais de Lavours (Ain). L'utilisation d'engins ou la réalisation de travaux lourds n'est pas incompatible avec le statut de réserve naturelle. Cependant les travaux sont réalisés dans les meilleures conditions pour préserver les "habitants naturels" du site. Des suivis scientifiques sont, dans tous les cas, nécessaires à une bonne connaissance de l'évolution du milieu naturel.



100 km

Les plus petites réserves naturelles protègent des secteurs géologiques ou botaniques bien circonscrits ou des grottes :

Toarcien (réserve géologique) : 0.6ha

Grotte de Gravelle : 1.37ha

St Nicolas des Glénan : 1.5ha

Les plus grandes correspondent à de vastes forêts et marais de Guyane, des réserves marines ou des secteurs de montagne :

Nouragues (Guyane) : 100 000 ha

Marais de Kaw-roura (Guyane) : 94 500 ha

Bouches de Bonifacio : 79 260 ha

La trinité (Guyane) : 76 000 ha

Hautes Plateaux du Vercors : 16 600 ha

Plus de la moitié des réserves naturelles a une superficie inférieure à 300 ha.

Les réserves naturelles abritent 32% des espèces végétales protégées au niveau national ainsi que 22% des espèces végétales menacées en France.

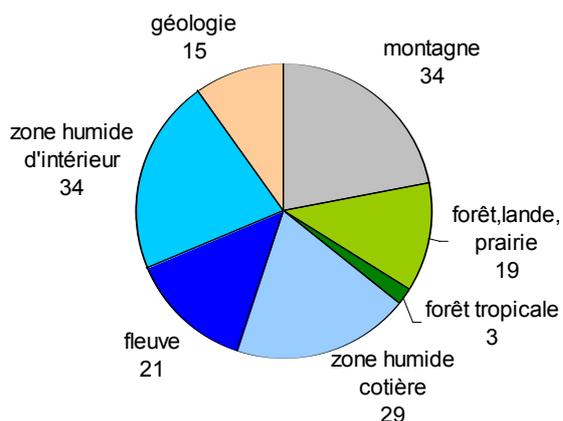
Des vertébrés aux mammifères, le réseau des réserves est riche de plus de 320 espèces animales protégées soit plus de 80% des espèces menacées de reptiles, d'amphibiens ou de mammifères. Elles préservent ainsi 80% de la population française de phoque veau-marin et un quart de la population de bouquetin des Alpes.

Le réseau des réserves est également d'une grande importance pour la préservation des espèces d'oiseaux menacés et nicheurs de France puisque 76% d'entre elles y sont présentes, grâce entre autres à l'importance des zones humides et marines. Elles accueillent notamment plus de la moitié de la population française nicheuse de Puffin des Anglais et la seule colonie française de Fous de Bassan à la réserve naturelle des Sept-îles.

Les réserves naturelles rassemblent 78% des espèces protégées de poissons et 85% des amphibiens. Les réserves hébergent 32 des 35 espèces de reptiles de

France métropolitaine. La réserve naturelle de l'Amara en Guyane protège le plus important site de ponte de la tortue luth connu dans le monde.

En ce qui concerne les invertébrés, près des trois quarts des espèces d'insectes menacées en France ainsi qu'un quart des espèces menacées de mollusques se trouvent dans le réseau des réserves.



répartition du nombre des réserves naturelles par grand type de milieu



A lire : A la découverte des réserves naturelles de France aux éditions Nathan

A découvrir : site internet de Réserves Naturelles de France : www.reserves-naturelles.org